

[Texte]

n'est pas de la phrase sur le gâteau; c'est rien que le gâteau bien sec.

Du *top-loading*, ce serait mettre . . . Vous savez, il y a une certaine catégorie de gâteaux qui contiennent plus de phrase que de gâteau. Cela, ce serait du *top-loading*, et ce n'est pas cela, de la stabilisation.

M. Plamondon: D'après le projet de loi, on peut adhérer librement au régime. Par exemple, une province ou un organisme comme le vôtre peut refuser d'adhérer au régime. Dans votre document, vous demandez que ce que le fédéral dépenserait pour cette assurance tripartite soit versé directement au fonds de votre assurance-stabilisation. C'est bien cela?

M. Proulx: Cela, c'est pour le passé. Vous nous devez 14 millions de dollars. On vous demande de les verser au programme de stabilisation, parce que vous nous les devez pour les années passées.

Pour l'avenir, on vous dit: Quant à faire tout ce remue-ménage et à adopter un projet de loi, aussi bien en faire un qui a du bon sens et qui répond aux aspirations de tout le monde; ou bien restons avec ce que l'on l'on possède, qui ne veut à peu près rien dire.

Je dois vous dire qu'on aime mieux garder ce que l'on a à l'heure actuelle qu'avoir ce qui est proposé dans le projet de loi C-25. Mais on n'a jamais été négatifs dans cela. Depuis le début, on met trois ou quatre critères très précis qui, pour nous, sont essentiels à un régime tripartite.

Il y a une chose que nous n'avons pas soulevée tout à l'heure: dans le projet de loi, on ne dit rien du degré de participation de l'un ou l'autre des partenaires. On ne dit nulle part dans quelle mesure le fédéral va intervenir, dans quelle mesure les provinces vont intervenir et dans quelle mesure les producteurs vont intervenir. C'est nébuleux. C'est une chose parmi bien d'autres.

Donc, pour nous, un régime tripartite doit répondre à trois critères primordiaux. Tant qu'il n'y a pas cela, on ne veut même pas en parler. On va nier qu'il se fasse quoi que ce soit dans cela.

M. Plamondon: Vos trois critères, voulez-vous nous les répéter, s'il vous plaît?

M. Proulx: Eh bien, c'est tenir compte des revenus et non des prix, c'est arrêter de nier aux provinces le droit d'intervention et c'est tenir compte des véritables coûts régionaux. Il ne faut pas établir un coût national unique de stabilisation de revenu. À partir de là, tout l'Est du pays et probablement la Colombie-Britannique seront tout le temps en-dessous du seuil de la pauvreté. C'est évident.

M. Plamondon: Merci.

Le président: Monsieur Blais.

M. Blais: Messieurs, votre présentation nous apporte un vent de fraîcheur.

Il y a un problème à la base, monsieur le président. C'est la même chose dans le cas de M. Scalabrini avec qui nous avons discuté la semaine dernière. C'est peut-être quand M. Scala-

[Traduction]

Top loading would involve—you know, some cakes have more icing than cake. That would be top loading; it is not stabilization.

Mr. Plamondon: Under the act, participation is not compulsory. In other words, a province or an organization like yours can refuse to participate in the scheme. In your brief, you asked that what the federal government spends on tripartite insurance be paid directly into your stabilization insurance fund. Is that right?

Mr. Proulx: That applies to the past. You owe us \$14 million. We are asking you to pay it into the stabilization program, because you owe it to us for past years.

As for the future, we are telling you that, instead of making all this fuss and passing the legislation, you may as well bring in a sensible bill that meets everyone's aspirations; or else we stick with what we have now, which is pretty well meaningless.

I must say that we would rather stick with what we have now than go with what you are proposing in Bill C-25. But we have never been negative. From the outset, we have had three or four very specific criteria which we feel are essential to a tripartite scheme.

There is one question that you did not raise earlier. Nothing is said in the bill about the degree of participation of any of the partners. Nothing is said about the extent to which the federal government, the provinces and the producers will intervene. It is vague. That is just one thing; there are many others.

For us, a tripartite system must meet three essential criteria. If it does not, we want nothing to do with it. We will deny that anything is being done.

Mr. Plamondon: Would you mind telling us once again what your three criteria are?

Mr. Proulx: That income and not prices are taken into account; that the provinces no longer be denied the right to intervene; and that real regional costs be taken into account. The cost of income stabilization should not be established at the national level. If that were the case, all of eastern Canada and probably British Columbia would always be under the poverty line. That much is obvious.

Mr. Plamondon: Thank you.

The Chairman: Mr. Blais.

Mr. Blais: Your presentation, gentlemen, is a breath of fresh air.

There is a basic problem, Mr. Chairman. It was raised in our discussions with Mr. Scalabrini last week. When Mr. Scalabrini appeared last week with the Canadian Pork